

EPREUVE DE RESUME DE TEXTE - Test de sélection 2016

Comment accueillir les mœurs musulmanes en tant que mœurs de nos concitoyens musulmans, sans que ces mœurs finissent par se confondre avec la loi, ou sans qu'elles prennent au bout du compte la place de la loi ? Ici encore, ici spécialement, nous n'avons pas le loisir de réécrire l'histoire, ni d'imaginer un avenir entièrement inédit, il nous faut travailler au présent selon ce que nous voyons et en restant capables de voir ce que nous voyons. Les développements récents, que ce soit dans les pays de l'islam ou dans nos pays, n'indiquent pas que la religion musulmane soit en passe de changer de statut, et, au lieu de règle objective des mœurs, d'être désormais généralement comprise et vécue comme droit individuel et comme libre choix. Certains, il est vrai, font remarquer que la décision de porter des signes religieux, ou de s'engager dans une démarche de «radicalisation», résulte d'un acte de liberté qui tend à faire du croyant par habitude ou inertie un individu autonome, de sorte que l'activisme islamique, aussi dommageable que soient le plus souvent ses effets immédiats, n'interdit pas d'espérer un progrès ultérieur vers l'émancipation. L'argument est soutenable, mais c'est accorder beaucoup à la psychologie individuelle et fort peu à la réalité collective. La libre adhésion à une communauté qui n'encourage pas la liberté, particulièrement à une modalité de cette communauté qui exclut la liberté, renforce cette communauté, ou cette modalité de la communauté, plus qu'elle ne favorise la liberté. Après tout, combien d'hommes ont choisi librement d'adhérer au communisme sans rendre ce mouvement plus favorable à la liberté ! En tout cas, s'il y a des évolutions dans ce sens, elles sont si lentes et si hésitantes qu'elles sont sans pertinence politique pour nous aujourd'hui. Nous n'avons pas le loisir d'attendre que l'histoire résolve les difficultés à notre place. La question pratique est donc bien la suivante : les régimes politiques européens peuvent-ils accueillir les mœurs musulmanes sans finir par leur donner ou laisser force de loi ou de quasi loi ? Ou plus précisément : les transformations impliquées par l'accueil des mœurs musulmanes dans nos pays sont-elles compatibles avec le maintien de notre régime politique et de notre forme de vie sociale dans leurs traits principaux ? Ici je rencontre une objection majeure, que je dois considérer avec soin car elle est à mes yeux le principal obstacle intellectuel et politique à une évaluation judicieuse de la situation. Elle se résume en un mot : laïcité.

A la proposition que j'ai avancée, selon laquelle la présence de nombreux musulmans en Europe oblige les Européens à accueillir comme telle *la forme de la vie commune musulmane* qui consiste en un ensemble de mœurs contraignantes sinon obligatoires, on opposera immédiatement que le régime de laïcité permet d'accueillir des mœurs différentes non pas comme forme de vie commune mais comme résultat de l'exercice du droit égal de chaque citoyen à suivre les mœurs de son choix, droit que notre régime a pour mission et d'ailleurs pour fierté de garantir, sous réserve évidemment que son exercice n'entrave pas le droit égal des autres citoyens. Tels sont donc les termes du débat. Ceux qui invoquent la laïcité comme la solution de nos problèmes jugent que les mœurs musulmanes se prêteront, si besoin est, à une reprise à la fois transformatrice et préservatrice, à une *réforme* par le régime des droits individuels, les citoyens musulmans exerçant désormais leur droit subjectif, garanti par l'État laïque, de suivre la conduite qu'ils tenaient jusque-là par obéissance à la règle objective et quasi obligatoire des mœurs. Je soutiens que cette réforme, qui consisterait en une sorte de transsubstantiation, est chose simplement impossible, moins parce que les mœurs musulmanes seraient irréformables, je n'en sais rien, que parce que l'instrument de la laïcité est particulièrement inadapté à cette fin. Le débat porte d'abord en effet sur les pouvoirs de la laïcité, sur ce que ce régime ou ce dispositif est susceptible d'accomplir. Il porte donc aussi, inséparablement, sur son sens même, sur la manière dont on doit comprendre cette notion. Il est clair en effet que l'on ne peut rien avancer sur les pouvoirs de la laïcité si l'on ne dispose pas d'une compréhension nette et sûre, c'est-à-dire complète, de la notion.

Je partirai alors du point suivant. L'idée commune de la laïcité, celle dont on vante les «valeurs», celle qu'on se propose d'«enseigner», celle dont on attend merveille, est très abstraite, et en tout cas très éloignée de l'expérience effective que les Français en particulier ont faite de la laïcité. On dit vrai lorsqu'on la définit par la «séparation» entre l'institution religieuse et l'État, ou, si l'on veut, par la «neutralité» religieuse de l'État. Mais, disant cela, on ne dit rien sur l'autre grande composante de l'organisation politique moderne qu'est la «société». Or, la société quant à elle ne saurait être «neutre». La laïcité à la française n'a pas neutralisé religieusement la société française, qui est restée une société de marque chrétienne, principalement mais point exclusivement catholique, avec une présence fort caractérisée des protestants et des juifs. Ce que la laïcité a accompli, c'est de diminuer la puissance sociale de l'Église en mettant un terme à la part qu'elle prenait dans l'État, part peut-être plus décorative que réelle mais qui paraissait un obstacle à l'homogénéité du corps civique, et ainsi de rendre possible un parcours complet d'éducation qui soit entièrement indépendant de l'autorité de l'Église catholique. C'est beaucoup, mais cela a peu à voir avec ce qu'on envisage ou espère aujourd'hui en invoquant ce mot. Ce que l'on entend aujourd'hui sous ce mot, c'est une *société* religieusement neutre, dans laquelle la plus grande diversité d'opinions et de mœurs religieuses s'épanouirait librement, chaque sociétaire pratiquant librement les mœurs de son choix et «reconnaissant» les mœurs différentes des autres sociétaires. Cette représentation, pour laquelle on a le droit de s'enthousiasmer, ne ressemble guère en tout cas à l'expérience effective de la laïcité française qui vit non seulement la

séparation entre l'État et l'Église, mais aussi la collaboration et la compénétration entre l'État laïque et la société chrétienne, à la marque catholique profonde. De cette collaboration et compénétration on a le signe dans la centralité que l'enseignement laïque accorda dans son cursus au «Grand Siècle», le siècle monarchique et catholique. A quoi il faut ajouter que si notre pays connut de graves divisions entre les «républicains» ou les «laïques», et les «cléricaux», si ces deux grands partis se disputèrent vivement, et même parfois violemment, quant à la direction que devait prendre la nation, ils partageaient un même souci de la même nation, différemment comprise. Divisés comme partis, ils partageaient la même France, s'ils ne la voyaient pas dans la même lumière. De sorte que l'expérience française de la laïcité, loin de donner l'exemple d'une vie commune religieusement neutre et d'un État simplement protecteur des droits individuels, présente la trinité suivante : l'État neutre ou «laïque», la société de mœurs chrétiennes, la nation sacrée. Ces trois éléments, loin d'être «séparés», étaient réunis dans une très puissante et très intime synthèse, dont l'expression la plus haute se trouvait pour tous dans la littérature française, également aimée sinon également servie par les deux partis.

Ces remarques sont suffisantes pour faire ressortir la vacuité de la proposition sur laquelle se fonde l'opinion éclairée, et selon laquelle la laïcité, comme dispositif institutionnel et comme ensemble de «valeurs», accomplira demain avec l'islam ce qu'elle a accompli hier avec le catholicisme. A moins que l'on imagine sous ce mot la réunion d'un État laïque et d'une société musulmane dans une nation française renouvelée, mais ce n'est pas cela que les promoteurs de la laïcité ont en vue. Nous ne pouvons cependant nous contenter de cette mise au point historique. Il nous faut en tout cas la compléter. Après avoir rappelé que l'expérience française effective de la laïcité a très peu à voir avec ce qu'on entend aujourd'hui sous ce terme, il nous faut regarder le problème dans l'autre sens, et mesurer à quel point la situation des musulmans en Europe, et spécialement en France, ne ressemble à rien dont une autre partie, ancienne ou nouvelle, de la population française ait pu faire l'expérience jusqu'ici.

Ce que nous devons d'abord observer, c'est que l'État chargé d'accomplir l'opération laïque a bien moins de force qu'il ne lui en faudrait pour que sa réussite, même étriquée, soit envisageable. L'État qui est le nôtre, et à qui l'on veut donner cette mission, est considérablement plus faible que l'État de la Troisième République dont la tâche, nous l'avons vu, était bien plus circonscrite, ce qui ne veut pas dire facile. La grande différence est que l'État de la Troisième République avait autorité. Il représentait la nation qui pour tous était sacrée. Consolidant les libertés publiques, encourageant l'éducation du plus grand nombre, il était porté par cette énergie du mouvement démocratique que par ailleurs il s'efforçait de guider. Il présidait à un progrès tangible de la chose commune. Il convoquait tous les citoyens mâles pour un service militaire de deux ans au moins. Il fixait très précisément le contenu de l'enseignement, en mettant au centre la langue française et l'histoire de France. Ces rappels ne disent certes pas la vérité complète de la Troisième République avant la Grande Guerre, qui connut divisions partisans, corruption, oppression sociale, et tout le cortège des maladies

de l'animal politique et social. J'ai voulu rappeler ses principaux points de force, les passions, convictions, certitudes qui résidaient dans les âmes et les cœurs. Notre vie est beaucoup plus douce que celle des contemporains de Waldeck-Rousseau, mais notre État est beaucoup plus faible que le leur. D'abord, il a abandonné son ambition et sa fierté représentatives, perdant dès lors aux yeux des citoyens une bonne partie de sa légitimité. Représenter la communauté nationale donne autorité pour déterminer les buts communs et concentrer l'énergie sociale et politique. Notre État désormais obéit au contraire à un principe d'indétermination et de dissipation. D'une part, le regard de tous est tourné à moitié vers une autre association de forme et de statut indéterminés, «l'Europe», dont le principal effet est de donner à chaque peuple européen le regret de n'être que soi. D'autre part, le peuple comme communauté nationale à représenter étant politiquement délégitimé et même moralement disqualifié, la fonction politique tend à s'épuiser dans la protection des droits individuels, eux-mêmes obéissant à un principe d'indétermination et d'illimitation. Un tel État ne se juge pas en droit d'exiger grand-chose des citoyens. En vérité, il n'exige plus que le paiement de l'impôt. Il s'est privé de la grande ressource associative qu'était la conscription. Il s'est largement privé aussi du ressort primordial de la vie civique qu'est une éducation vraiment commune visant à produire un esprit commun. Curieusement, depuis la fin des années 1960, ou à peu près, presque toutes les innovations pédagogiques et réformes de l'enseignement ont consisté à défaire ou réduire ce que l'éducation avait de commun ou de «communisant» au nom de l'égalité, une égalité qui s'étendit désormais aux objets de l'enseignement. Égalité entre les registres du discours, égalité entre les genres littéraires, égalité entre les histoires nationales, égalité entre les grandes œuvres et les autres... l'État à l'œuvre depuis quarante ans tend à priver l'éducation de ses contenus, ou à vider ces contenus de leur caractère, si j'ose dire, impérativement désirable, pour installer le peuple enfant dans la méfiance ou l'indifférence à l'égard de tout ce qui se présenterait comme un *discendum* - une chose à *apprendre*. Certes, le zèle ou le bon sens des enseignants, le désir naturel d'apprendre des élèves, le prestige résiduel de l'éducation dite classique ont empêché que *l'objet commun* de l'éducation soit entièrement dissipé. Il reste que l'appareil éducatif, énormément étendu, est politiquement et socialement beaucoup moins rassemblant que celui de la Troisième République, si peu nombreux et aux ressources si modestes en comparaison. Dès lors notre État, lorsqu'il confie à la laïcité la mission de réparer le tissu social, se donne un projet qui va à l'encontre de tout ce qu'il a déclaré désirable depuis quarante ans. Comment commencer par le commencement, et rassembler les enfants dans la pratique compétente de la langue française, quand on a tant fait pour dépouiller celle-ci de ses «privileges»? Si tout tend à signifier que le français n'a pas plus de titre à être enseigné et pratiqué que l'anglais, le breton ou l'arabe, quelle finalité associative conserve encore l'éducation ?

Alors qu'il ne sait plus guère ni quoi enseigner ni comment l'enseigner, voici que notre État donne soudain aux enseignants mission d'«enseigner la laïcité». La formule est vide de sens. L'enseignement est laïque, si l'on tient absolument au mot, quand il est commun à la diversité des élèves, compte tenu évidemment de leur niveau, qu'il leur transmet le même contenu de pensée parce que celui-ci est beau, vrai, utile, et que dès lors il les rassemble en

les perfectionnant. Aujourd'hui qu'on a tout fait pour réduire au minimum cette chose commune et rassemblante, de peur de donner l'avantage à la culture dominante ou héritée, qu'enseignera-t-on ? Sous le mot de laïcité, on rêve d'un enseignement sans contenu qui préparerait efficacement les enfants à être les sociétaires d'une société sans forme où les religions se dissoudraient comme le reste.

Ainsi notre État s'est progressivement mais méthodiquement dépouillé des ressources qui en avaient fait l'instrument caractéristique de la politique moderne, capable d'exécuter les projets les plus ambitieux, y compris d'ailleurs les plus inconsidérés. Si, comme État neutre entre les religions, il reste évidemment un élément nécessaire de notre régime quelles que soient les modifications que nous souhaitons apporter à celui-ci, il n'a plus ni autorité ni volonté pour orienter la vie intérieure de la société. Comment pourrait-il se proposer d'accomplir ce que l'État de la Troisième République n'aurait jamais osé envisager, à savoir la neutralisation religieuse de la société ? Cette perspective de neutralisation, qui consisterait à *faire disparaître* la religion comme *chose sociale et spirituelle* en transformant la règle objective des mœurs en droits subjectifs de l'individu, est la transposition imaginaire d'une expérience ancienne mal interprétée à une situation nouvelle mal comprise. Si nous voulons avoir une chance d'affronter avec quelque succès la situation inédite qui est la nôtre, il nous faut renoncer à prétendre que l'instrument politique est déjà disponible sous la forme d'une laïcité à retrouver, ranimer, enseigner. La situation est inédite, et nous devons élaborer des instruments politiques également inédits.

«Situation de la France»

Par Pierre Manent

Dépôt légal : septembre 2015



EPREUVE DE RESUME DE TEXTE – TEST DE SELECTION 2016

PROPOSITION DE CORRIGE

Peut-on accorder à la culture musulmane, dans notre société, une plus grande place sans que le poids de ses traditions n'en modifie les fondements ? On pourrait supposer que la laïcité permette cette reconnaissance sans altérer le droit de chacun d'adhérer librement à telle ou telle forme de mœurs et de croyance. Mais cette hypothèse illusoire repose sur une vision exagérément optimiste de la laïcité. (67)

La conception française de la laïcité, fondée sur la neutralité de l'Etat, est abstraite et repose sur l'oubli du fait que notre société appartient à une histoire principalement chrétienne. L'Etat et son système éducatif sont, certes, dissociés de l'Eglise, mais la France n'est pas sans identité. L'idée que chaque culture pourrait alors être reconnue à égalité est fautive tant que persiste une interdépendance entre notre politique et la culture chrétienne : malgré les combats intenses ayant opposés, dans l'histoire, cléricaux et républicains, la société française reste toujours marquée par sa religion. (97)

Il n'est donc pas certain que notre laïcité pourra faire avec l'islam ce qu'elle a fait hier avec le catholicisme. Observons d'abord que l'Etat actuel, noyé dans l'Europe, ne possède plus l'autorité lui permettant de fédérer un peuple. La crainte d'imposer une culture élitiste ayant vidé l'éducation de son contenu, l'Etat n'est plus apte à reconstruire le lien social, bien que l'école fasse la promotion des valeurs laïques. Cette faiblesse le rend incapable d'atténuer la dimension contraignante de certaines religions pour la convertir en libre pratique individuelle. Il nous donc faut réorganiser notre laïcité sur de nouveaux principes. (111)

Total : 274 mots.